

IDEX 2

Recommandations pour l'élaboration du dossier de soumission

Les candidats à l'appel à projets (AAP) IDEX 2 doivent, avec le plus grand soin, prendre en compte les enseignements qui peuvent être tirés de l'AAP IDEX 1. Ces enseignements à la date de lancement d'IDEX 2 sont essentiellement issus des recommandations du jury international formalisées au terme de la phase de présélection, des analyses de l'IGAENR sur les programmations présentées en matière de moyens humains et financiers ainsi que des réflexions conduites au sein du dispositif de pilotage des actions du programme d'Investissements d'avenir concernant l'enseignement supérieur et la recherche et associant le MESR, le CGI et l'ANR. **Ces divers enseignements ont été rassemblés dans le présent texte afin d'apporter aux promoteurs des projets IDEX 2 tous les éclairages utiles à l'élaboration de leurs propositions.**

1 – Observations générales

Le jury international a cherché à apprécier si le projet présenté par le groupement porteur est de nature à faire émerger à moyen terme une **université à visibilité mondiale** tant du point de vue du niveau de ses activités de recherche et de formation que par ses modalités d'organisation et ses procédures de décision stratégiques et opérationnelles. Ces deux approches convergent tout particulièrement dans l'intérêt montré par le jury pour la politique des ressources humaines (RH).

Une attention particulière est portée sur le **potentiel et l'ambition scientifiques** et, notamment, la qualité de la définition du périmètre d'excellence. Les indicateurs qualitatifs et quantitatifs apportés par le dossier doivent permettre de caractériser ce périmètre. L'accord conclu avec l'OST peut, sur ce point, constituer une aide précieuse. Le jury a, lors de la présélection IDEX 1, considéré qu'une force scientifique conséquente constituait une condition nécessaire incontournable pour qu'un projet soit retenu, quelles que soient ses qualités par ailleurs. Les axes de développement, les voies d'innovation doivent être précisés pour que l'ambition soit cernée. Le jury devrait disposer lors de la phase de sélection d'IDEX 2 des résultats des deux vagues des AAP EQUIPEX et LABEX ainsi que des résultats des autres AAP des Investissements d'avenir (Santé Biotech, IHU, IRT, IEED, SATT, Carnot). En la matière, le projet d'IDEX doit mettre en perspective et organiser ces diverses contributions aux Investissements d'avenir en un « écosystème » efficace et performant.

Lors de la phase de présélection IDEX 1, les propositions en matière de **formation** n'ont pas suffisamment permis au jury de tirer de son analyse des projets des éléments discriminants. Cette situation est regrettable car on ne saurait imaginer une université de standard mondial qui ne soit fortement compétitive en matière de formation. Un effort tout particulier doit donc être conduit en matière d'attractivité et d'innovation en s'appuyant pleinement sur le potentiel scientifique à tous les niveaux : M et D bien entendu, mais aussi L pour la mise en place de cycles à ce niveau, capables de concourir à l'attractivité de nos établissements dans l'espace européen et mondial. Une Initiative d'excellence se doit d'ouvrir de nouvelles voies de formation et de soutenir des projets innovants, notamment en matière de formations internationalisées, d'actions faisant largement appel aux ressources numériques et de programmes de développement de la formation tout au long de la vie.

Ces programmes de formation et de recherche doivent être imprégnés d'une **approche partenariale** : partenariats renforcés entre universités, écoles et organismes de recherche ; partenariats larges avec les milieux économiques qu'il s'agisse de valorisation, de création d'activités innovantes, de formation continue, d'apprentissage, de préparation à l'insertion professionnelle des étudiants... ; partenariats internationaux pour ouvrir largement, au sein de l'Initiative d'excellence, les activités de formation et de recherche à l'espace européen et mondial.

On trouvera *infra* des indications précises permettant d'éclairer les attentes en matière de programmation des moyens et de gouvernance.

Mais d'ores et déjà, s'agissant des **moyens**, la recherche d'une cohérence entre les objectifs poursuivis, les actions proposées et les moyens demandés et mobilisés est une exigence incontournable. Ces moyens se composent des financements sollicités au titre d'IDEX, des moyens mis à disposition de l'Initiative d'excellence par les établissements du groupement porteur, et des ressources externes obtenues. Ces différentes ressources et leur emploi doivent être clairement identifiés. Les tableaux figurant au dossier ont été conçus pour permettre cette clarification. Il est rappelé que le plan de financement doit intégrer en dépenses les LABEX 1 (vague 1) retenus (pour un montant supérieur ou égal au montant attribué au LABEX lauréat) et les LABEX 2 (vague 2) que l'IDEX souhaiterait présenter et/ou soutenir *in fine*.

S'agissant des questions de **gouvernance** *lato sensu*, il est recommandé de concrétiser au maximum quel type de cible est visé. De ce point de vue, des exemples internationaux peuvent être très utiles pour mieux donner à comprendre ce que le groupement se fixe comme objectifs et la façon dont il compte atteindre cette cible. Il convient de noter qu'en l'espèce, le jury porte une attention plus grande aux processus décisionnels, à la politique des ressources humaines et à la trajectoire et aux jalons proposés qu'aux modélisations juridiques « à la française ».

Enfin, d'une façon générale, comme on le verra *infra*, il est indispensable, quels que soient les sujets ou les domaines d'action traités, de préciser le point de départ (où en est-on aujourd'hui ?) et les objectifs à 4 ans et à 10 ans.

Ces éléments de synthèse peuvent être résumés par l'énoncé des questions suivantes :

- Quelle est la situation de départ et quelle est la cible à 10 ans ? Quelles sont les étapes intermédiaires, plus particulièrement à 4 ans ?
- Quelle analyse le projet fait-il de ses forces et de ses faiblesses ?
- Quel est le contenu précis du périmètre d'excellence proposé en recherche, formation, valorisation etc. ? Indiquer notamment les projets lauréats des Investissements d'avenir et les autres éléments constitutifs du périmètre (candidats aux appels à projets de seconde vague ou non).
- Quelle cible est visée en matière de gouvernance ? Qui décide ? Après quels avis ?
- Quelle cohérence entre les actions proposées, la demande de moyens et les procédures d'affectation interne des moyens ?
- Quels sont les engagements pour une politique de ressources humaines (RH) transformante et structurante ? Quels sont les instruments RH ? Quelle est la « politique des talents » ?

2 – Les recommandations générales du jury

À l'issue de la phase de présélection IDEX 1 et en vue de la phase de sélection, le jury a émis, dans son compte-rendu d'activités, des recommandations à portée générale qui conservent toute leur actualité pour les porteurs de projets IDEX 2.

Elles éclairent les aspects auxquels le jury a prêté une particulière attention lors de l'évaluation et constituent, ainsi, autant de repères utiles pour les porteurs lors de l'élaboration des dossiers de soumission.

Ces 9 recommandations sont ici reproduites après traduction du texte arrêté en anglais par le jury.

- Examiner si le périmètre d'excellence peut être mieux défini.
- Déterminer des critères de sélection objectifs des équipes scientifiques de haut niveau.
- Préciser l'ambition en termes de qualité de recrutement des étudiants et de leurs résultats en se référant à des comparaisons internationales
- Pour chacun des objectifs principaux présentés dans le projet IDEX, préciser le point de départ et les objectifs à 4 ans.
- Élaborer le projet en intégrant les succès aux appels à projets Investissements d'avenir (Equipex, Labex, Santé Biotech, IHU, IRT, IEED, SATT, Carnot) ainsi que les projets destinés à être soumis ultérieurement.
- Proposer un meilleur benchmarking de la qualité de l'offre de formation actuelle, et des améliorations concrètes en matière de pédagogie induites par le volet formation du projet IDEX.
- Définir un budget argumenté et cohérent incluant une estimation du cofinancement apporté par le secteur privé, comportant des engagements formels de la part des partenaires et prenant en compte la définition précise du périmètre d'excellence.
- Fournir des engagements clairs en matière de politique de ressources humaines pour ce qui concerne les outils que le projet IDEX aidera à mettre en place et comprenant des « packages » en termes de recrutement, mobilité et gestion de carrière. Devront être mentionnées les procédures envisagées, la liste des mesures décidées et leur traduction sur le plan financier.
- Définir les procédures de contrôle interne et leur mise en œuvre dans la conduite du projet

3 – Les analyses de l'IGAENR

Comme l'appel à projets en prévoyait la possibilité, le jury a souhaité une expertise externe pour l'aider à analyser les plans de financement proposés par les projets, compte tenu des difficultés pour un jury international à s'appropriier rapidement les règles spécifiques au système français de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cette expertise externe a été confiée à l'IGAENR.

Celle-ci a utilisé différents ratios pour l'analyse des dossiers d'IDEX afin d'en expliciter l'intérêt et la pertinence. La plupart de ces ratios n'ont de sens que dans une lecture comparative entre les dossiers. On trouvera en annexe la note explicative relative aux ratios utilisés lors de l'analyse des dossiers par l'IGAENR.

Sur la base de cette analyse de chacun des 17 projets déposés dans le cadre de l'AAP IDEX 1, l'IGAENR s'est attachée à tirer quelques enseignements généraux de la lecture comparative des dossiers sur le plan de l'analyse financière. Ils sont ici reproduits.

Recommandations issues des commentaires synthétiques de l'IGAENR

L'attention des établissements devra être appelée, pour la phase suivante, sur la nécessité de fournir des données complètes et cohérentes en indiquant une méthodologie et en pensant dès l'abord à la manière dont ils pourront être exploités.

Les principaux points d'attention sont les suivants :

- **Justifier les coûts des différents projets et établir des correspondances entre la nature des projets et leur coût.**
- **Délimiter aussi clairement que possible le périmètre d'excellence par rapport à la proportion de chercheurs ou d'enseignants-chercheurs concernés et indiquer le degré de concentration des moyens demandés au titre du périmètre d'excellence.**
- **Comptabiliser les financements Labex dans leur demande de subvention au titre de l'IDEX.**
- **La comptabilisation des apports des partenaires à l'IDEX sur leur budget propre doit être cohérente dans les différents tableaux fournis : un établissement ne peut à la fois indiquer que 90 % de son activité est dans le périmètre d'excellence et que seulement 5 % de ses ressources totales sont mobilisées sur l'IDEX. La comptabilisation des apports des organismes de recherche doit être explicitement précisée.**
- **Concernant les ressources extérieures (collectivités territoriales, monde économique), préciser l'origine de ces ressources et le degré d'engagement des partenaires concernés.**

Le dossier de soumission pour l'AAP IDEX 2 a tenu compte de cette analyse de l'IGAENR à la fois pour clarifier et pour simplifier, autant que possible, les tableaux de données à renseigner et pour introduire des signaux de vérification des données entre les différents tableaux. En particulier, les programmations financières sont désormais demandées sur 4 ans seulement, dans un souci de simplification et de réalisme.

4 – La grille de critères d'évaluation et de notation

L'appel à projets IDEX 2 comme l'appel à projets IDEX 1 indique notamment que le jury est chargé d'élaborer un rapport « présentant un ensemble de notes pour chaque projet correspondant à une approche multicritères adaptée aux Initiatives d'excellence, sur une gamme de notation prédéfinie ».

Cette grille d'évaluation doit respecter bien évidemment les critères d'évaluation prévus par l'appel à projets en les organisant sous une forme utilisable opérationnellement par le jury.

Lors des opérations de présélection IDEX 1, cela a conduit le jury à construire une grille comprenant 12 critères et une échelle de notation à 3 degrés de notes : A, B et C. Chaque projet a ainsi donné lieu à l'attribution de 12 notes qui ont été communiquées aux porteurs à l'issue de la phase de présélection IDEX 1. Le jury a utilisé cette démarche de notation pour arrêter ses propositions pour la présélection et a rendu publics pour les projets présélectionnés les objectifs à atteindre en termes de seuils minima de notes pour être *in fine* sélectionnés. Sur ce dernier point, il est particulièrement recommandé de se reporter au document établi par le jury et intitulé « IDEX 1 : PRÉSÉLECTION – COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS DU JURY » qui l'on trouvera sur le site de l'ANR (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/investissementsdavenir:documents/activite-jury-idex-2010.pdf>)).

Il apparaît ainsi possible aujourd'hui d'éclairer, pour les porteurs de projets, cette grille de critères d'évaluation et de notation à la lumière des travaux du jury lors de la présélection IDEX 1, sans que l'on puisse considérer néanmoins que ces indications lient de façon normative le jury qui aura toute latitude pour assumer sa souveraineté dans l'analyse des dossiers tels qu'ils seront déposés par les porteurs.

Malgré cette réserve, il a semblé préférable de donner aux porteurs quelques indications qui pourront leur être utiles pour l'élaboration de leurs dossiers. Ces indications se rapportent, d'une part, à la gamme de notation A/B/C et, d'autre part, au champ couvert par chacun des 12 critères.

a) Indications sur la gamme de notation à trois degrés

Les trois notes A, B et C peuvent être comprises de la façon suivante :

A = bon : avec, le cas échéant, des corrections mineures nécessaires

B = acceptable : efforts complémentaires substantiels nécessaires

C = insuffisant : trop éloigné du niveau de qualité requis

b) Indications sur les douze critères

Les 12 critères sont répartis en 6 critères relatifs aux stratégies des acteurs et 6 critères relatifs à la gouvernance et à la politique des moyens et des ressources humaines.

Le champ couvert par chacun de ces critères est explicité ici à chaque fois par un ensemble de questions que les membres du jury sont susceptibles d'aborder lors de l'évaluation des projets (sans pour autant devoir fournir une appréciation pour chacune d'entre elles, la note attribuée restant globale).

SIX CRITÈRES RELATIFS AUX STRATÉGIES : RECHERCHE, FORMATION, OUVERTURE ET PARTENARIATS

Recherche

1 - Puissance et intensité scientifique du périmètre

- 1.1. *Le périmètre d'excellence dispose-t-il d'un potentiel scientifique très élevé dans un ensemble significatif de disciplines ? Est-il suffisamment concentré ?*
- 1.2. *Comment caractériser le niveau et l'impact des acteurs du périmètre au niveau international ?*
- 1.3. *Ce périmètre implique-t-il fortement les organismes de recherche ?*
- 1.4. *Le périmètre d'excellence est-il suffisamment dense et homogène en qualité ?*
- 1.5. *Peut-on identifier un nombre significatif de chercheurs d'un niveau incontesté au plan international ? Ces leaders ont-ils un effet d'entraînement réel au niveau du site ?*
- 1.6. *Sont-ils susceptibles d'attirer sur le site des chercheurs de très haut niveau ou des jeunes chercheurs très prometteurs ?*
- 1.7. *Le périmètre intègre-t-il de façon satisfaisante les projets relevant des diverses actions du programme d'Investissements d'avenir ?*

2 - Qualité de l'ambition scientifique

- 2.1. *Le projet est-il, dans l'évolution qui en est proposée au cours du temps, innovant et prometteur ?*
- 2.2. *A-t-il pour ambition de stimuler des voies de recherche nouvelles notamment sur des « sujets frontière » de disciplines ou interdisciplinaires ?*
- 2.3. *A-t-il défini des critères de sélection des équipes scientifiques de haut niveau ?*
- 2.4. *Vise-t-il à l'émergence de nouveaux laboratoires d'excellence ?*
- 2.5. *L'ambition scientifique présentée s'appuiera-t-elle sur une démarche très ouverte de coopération avec les organismes de recherche, de partenariats internationaux forts et structurants ?*
- 2.6. *L'identité de l'IDEX sera-t-elle marquée par l'adoption, au niveau du site, d'une politique de signature commune des travaux de recherche ?*
- 2.7. *Y a-t-il une ambition locale ou nationale favorisant un large accès aux ressources numérisées contribuant à une meilleure productivité scientifique de l'Initiative d'excellence ?*
- 2.8. *Les objectifs à 4 ans et à 10 ans sont-ils suffisamment clairs, pertinents et ambitieux ?*

Formation

3 - Attractivité et cohérence de l'offre de formation

- 3.1. *L'offre de formation présentée est-elle définie en cohérence avec la puissance scientifique du périmètre d'excellence ?*
- 3.2. *Le dossier présente-t-il des caractéristiques évaluatives et des indicateurs de résultats obtenus de nature à crédibiliser le projet, notamment aux niveaux M et D ?*
- 3.3. *En particulier : l'offre est-elle déjà attractive et des recrutements d'étudiants de qualité sont-ils garantis ?*
- 3.4. *Les résultats en matière d'internationalisation, notamment projets coopératifs, sont-ils substantiels, et les partenariats sont-ils géographiquement ciblés ?*
- 3.5. *Les coopérations universités-grandes écoles sont-elles concrètes ?*
- 3.6. *Les liens avec les acteurs socio-économiques sont-ils réels ?*
- 3.7. *Quel est le niveau quantitatif et qualitatif de l'insertion professionnelle ?*
- 3.8. *Les procédures d'assurance-qualité sont-elles efficaces ? Des pratiques de benchmarking sont-elles mises en œuvre ?*

4 - Formation : ambition et innovation

- 4.1. *Le projet est-il de nature à permettre un saut qualitatif en matière d'organisation des formations d'excellence aux standards internationaux ?*
- 4.2. *Le projet est-il de nature à permettre un saut qualitatif en matière d'attractivité internationale ?*
- 4.3. *Le projet est-il de nature à permettre un saut qualitatif en matière d'insertion professionnelle ?*
- 4.4. *En particulier, les objectifs et les exigences fixés pour l'offre de masters et de doctorats sont-ils de nature à faire émerger des formations attractives pour les meilleurs étudiants telles que des « graduate schools » du meilleur niveau international ?*
- 4.5. *La capacité d'innovation pédagogique est-elle démontrée et l'ambition réelle et argumentée ?*
- 4.6. *La dynamique d'entraînement est-elle convaincante sur l'offre globale de formation aux trois niveaux, L, M et D ?*
- 4.7. *Les objectifs fixés sont-ils de nature à créer un « effet campus » aux meilleurs standards internationaux ?*
- 4.8. *Les objectifs à 4 ans et à 10 ans sont-ils suffisamment clairs, pertinents et ambitieux ? La trajectoire à 4 et 10 ans est-elle bien construite ?*

Ouverture et partenariats

Les questions posées ici (points 5 et 6) concernent aussi bien l'état actuel que la dynamique proposée.

5 - Partenariats économiques, valorisation et transfert

- 5.1. *L'intensité et la solidité des partenariats économiques sont-elles établies (entreprises, pôles de compétitivité) ?*
- 5.2. *Ces partenariats concernent-ils tant le volet de la recherche et de sa valorisation que celui de la formation initiale (insertion professionnelle) et continue (formation tout au long de la vie) ?*
- 5.3. *Les liens avec la sphère socio-économique et culturelle sont ils pensés et structurés en lien avec le positionnement de l'Initiative d'excellence et les caractéristiques de son environnement économique ?*
- 5.4. *Une dynamique spécifique sur ces sujets est-elle présentée ?*
- 5.5. *Les modalités de gestion de la propriété intellectuelle sont-elles précisées ?*
- 5.6. *Comment se traduisent les liens étudiants-entreprises ? (stages et projets en entreprises, formations à l'entrepreneuriat...)*
- 5.7. *Les partenariats sont-ils confortés par l'intégration de projets relevant d'autres actions du programme d'Investissements d'avenir (SATT, IRT, IEED notamment) ?*
- 5.8. *Les objectifs à 4 ans et à 10 ans sont-ils suffisamment clairs, pertinents et ambitieux ?*

6 - Politique internationale et européenne

- 6.1. *Le projet présente-t-il des collaborations internationales de très haut niveau ?*
- 6.2. *Les acteurs sont-ils impliqués dans des projets-phares européens ?*
- 6.3. *La politique internationale et européenne présentée se situe-t-elle dans un benchmark fondant l'identification et le choix des partenaires ?*
- 6.4. *Comment ces partenariats se traduisent-ils en termes d'attractivité ? (accueil et échanges d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs étrangers de haut niveau, formations en partenariat avec des universités étrangères, cours en langue étrangère...)*
- 6.5. *Les objectifs à 4 ans et à 10 ans sont-ils suffisamment clairs, pertinents et ambitieux ?*

SIX CRITÈRES RELATIFS À LA GOUVERNANCE, AU PILOTAGE ET AUX MOYENS

Gouvernance

7 - Crédibilité et efficacité de la gouvernance

Comment la nature et la qualité de la gouvernance actuelle peuvent-elles être évaluées au regard de sa capacité de portage et de pilotage de l'Initiative d'excellence : efficacité de l'organisation, capacité de décision rapide sur les choix stratégiques, partage des rôles entre l'exécutif et la communauté académique, ouverture des instances de gouvernance aux personnalités extérieures ?

8 - Gouvernance : ambition, identité, transformation et structuration

- 8.1. La gouvernance proposée incarne-t-elle l'ambition du projet, et porte-t-elle une vision stratégique et une identité pour l'IDEX ?*
- 8.2. Cette gouvernance est-elle de nature à permettre la promotion et le développement du périmètre d'excellence : cohérence de l'ensemble des projets d'Investissements d'avenir, et au-delà des Investissements d'avenir, dynamique globale des actions de recherche, de formation et d'innovation liées aux forces scientifiques d'excellence ; accroissement de la visibilité internationale ?*
- 8.3. Des objectifs ont-ils été fixés et des engagements crédibles et précis pris concernant l'évolution de la gouvernance ?*
- 8.4. Le projet permet-il d'impulser une dynamique de structuration pérenne du site et d'intégration des acteurs, au-delà du seul périmètre d'excellence ?*
- 8.5. Les procédures de décision prévues sont-elles performantes ?*

Pilotage

9 - Qualité de la trajectoire, de la programmation et des jalons associés

- 9.1. La trajectoire proposée est-elle décrite et crédible, notamment en ce qui concerne le plan pluriannuel de financement du périmètre d'excellence, et ses prévisions de ressources et de dépenses ?*
- 9.2. En outre, comprend-elle des indicateurs permettant de suivre et crédibiliser la mise en œuvre opérationnelle du projet avec une description des cibles à atteindre à 4 ans et à 10 ans sur la gouvernance, la recherche, la valorisation, la formation et la visibilité internationale ?*

10 - Efficacité des procédures et maîtrise de la gestion

Les procédures de gestion, de contrôle interne et de décision sont-elles maîtrisées, efficaces et de nature à garantir d'une part, la mise en œuvre et le pilotage durable du projet et, d'autre part, la fiabilité des informations nécessaires à l'évaluation régulière du projet ?

Moyens

11 - Qualité des modes d'allocation des ressources

- 11.1. Le mode interne d'allocation des moyens humains et financiers dans l'Initiative d'excellence est-il cohérent avec la stratégie affichée, les objectifs et la dynamique du projet et sa vocation d'excellence dans ses différentes fonctions ?*
- 11.2. Garantit-il une concentration effective des financements sur le périmètre d'excellence ?*
- 11.3. Le budget proposé est-il suffisamment argumenté et cohérent, prévoit-il un co-financement par des ressources propres, intègre-t-il des engagements convaincants des partenaires du groupement porteur ?*

12 - Ambition et dynamisme de la politique des ressources humaines

- 12.1.** *Le projet intègre-t-il un volet consacré aux ressources humaines et à la « politique des talents » ?*
- 12.2.** *La politique définie est-elle suffisamment ambitieuse et cohérente avec la stratégie de l'Initiative d'excellence et est-elle de nature à susciter une adhésion collective au projet ?*
- 12.3.** *Cette politique est-elle suffisamment diversifiée, attractive et exigeante : jeunes chercheurs, chercheurs confirmés (chaires d'excellence, mesures d'attraction de « leaders » scientifiques mondiaux), qualité et rigueur des procédures de recrutement, bonne mobilisation des outils RH nouveaux offerts par la loi LRU (contrats, politique des rémunérations, etc.) en liaison avec les financements sollicités pour l'Initiative d'excellence ?*
- 12.4** *Quelle plus-value apportera le projet d>IDEX en matière de recrutement, d'attractivité, de mobilité et de gestion de carrière ? Les procédures envisagées, les mesures décidées et leur traduction sur le plan financier sont –elles convaincantes ?*

ANNEXE

NOTE RELATIVE À LA MÉTHODOLOGIE SUIVIE PAR L'IGAENR ET AUX RATIOS UTILISÉS POUR CONDUIRE L'ANALYSE FINANCIÈRE DES DOSSIERS DANS LA PHASE DE PRÉSÉLECTION IDEX 1

Il a semblé utile pour les porteurs de projets IDEX 2 de faire figurer dans le présent document la note méthodologique produite par l'IGAENR pour mener l'**analyse financière des dossiers de présélection IDEX 1** et éclairer le jury, conformément à la demande de ce dernier. Il faut noter que ce rapport se réfère au format de documents de soumission des projets utilisés pour IDEX 1, ce format ayant évolué pour IDEX 2 pour prendre en compte ces recommandations.

La démarche de l'IGAENR a consisté à examiner les éléments suivants :

1) Nature des partenaires

Le premier ratio donne une typologie des partenaires présents dans l>IDEX en distinguant entre universités, autres établissements d'enseignement supérieurs (écoles et grands établissements, organismes de recherche et autres). Compte tenu des caractéristiques du système français d'enseignement supérieur et de recherche, la présence de l'ensemble des catégories concernées donne une idée du caractère fédérateur de l>IDEX. Ce point fait l'objet d'une courte analyse pour chaque dossier dans la note qui accompagnera le tableau des ratios.

2) Délimitation du périmètre d'excellence et concentration des moyens sur le périmètre d'excellence.

Les ratios présents sous cette rubrique doivent permettre d'estimer le poids du périmètre d'excellence par rapport au poids de l'ensemble des partenaires implantés sur le site. Ce poids est mesuré par rapport au potentiel d'enseignants-chercheurs du site et au nombre d'étudiants du site qui donnent des éléments permettant d'estimer la sélectivité du périmètre d'excellence. Les données physiques en étudiants et en enseignants-chercheurs contribuent à normer, afin de comparer les dépenses d'enseignement supérieur et de recherche présentées au titre de l>IDEX. Ils permettent également de vérifier si les moyens demandés sont concentrés sur le périmètre d'excellence. L'absence de ces éléments permettant de délimiter le poids du périmètre d'excellence et d'analyser la concentration des moyens demandés sur le périmètre d'excellence est signalée dans la note d'analyse élaborée par l'IGAENR sur chaque dossier et transmise au jury.

3) Montant de la demande et poids par rapport aux autres Investissements d'avenir

La première indication est celle du montant de la subvention demandée à la fois en termes de dotation en capital et de flux annuel de financement.

La seconde indication est celle du poids des Labex puisque le financement des Labex sera à prendre sur la dotation au titre de l>IDEX. Ce poids des Labex dans l>IDEX est un des éléments qui permettent la comparaison entre dossiers, la compréhension de l'articulation Labex/IDEX et la mesure de la plus value de l'IDEX.

Le troisième ratio enfin concerne les autres volets des Investissements d'avenir, cumulables, à l'inverse des Labex avec le financement au titre de l>IDEX. Leur importance peut être un élément important de contexte de l>IDEX ou témoigner de son caractère fédérateur.

4) Implication des partenaires

La première indication qui complète celle sur la délimitation du poids du périmètre d'excellence est celle du budget total des partenaires de l>IDEX incluant les dotations récurrentes, y compris celles de masse salariale. Ce ratio ne s'applique, pour la phase de présélection IDEX 1, qu'aux établissements d'enseignement supérieur car il n'a pas de sens pour les moyens globaux des organismes nationaux de recherche présents sur tout le territoire.

Toutefois les modifications apportées aux tableaux du dossier IDEX 2 permettent d'analyser également l'implication des organismes dans l'IDEX par rapport à leurs moyens sur le site. Le but est ici de calculer un ratio sur le rapport entre les moyens consacrés à l'IDEX par les principaux établissements de l'IDEX et leurs ressources totales. Ce ratio pourra légitimement varier d'un établissement à l'autre selon la nature de ses activités et notamment son équilibre entre ses activités d'enseignement et de recherche.

Le rapport entre la demande de subvention pour l'IDEX et les apports des partenaires est une seconde mesure de l'implication des partenaires.

Le tableau sur la répartition des apports entre les différents partenaires permet de fixer les équilibres entre les différents types de partenaires. Ainsi le rapport entre organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur permet de mesurer l'implication des organismes dans le projet et peut être considéré comme un indice de crédibilité du dossier auprès d'organismes de recherche ayant une vision nationale. La part des financements extérieurs est un signe de la capacité des promoteurs du projet à attirer des financements externes et donc à démontrer la capacité de levier des Investissements d'avenir.

La nature et l'origine des ressources externes et le degré de crédibilité de ces données doivent normalement apparaître dans le dossier. L'absence de tels éléments est signalée dans la note d'analyse du dossier.

5) Analyse de la répartition des dépenses

La subvention demandée au titre de l'IDEX et les apports des partenaires sont ventilés par nature (personnels, équipement, fonctionnement) et par objectif (formation, recherche, valorisation, gouvernance, organisation et vie de campus). En utilisant les données fournies au titre de la délimitation du périmètre d'excellence, des ratios comparatifs sont calculés en rapportant la demande IDEX et l'ensemble des apports au potentiel de chercheurs du périmètre d'excellence pour les actions de recherche et de valorisation et aux étudiants du périmètre du site pour les actions de formation.

6) Impact des IDEX en termes d'accroissement du potentiel scientifique

Pour mesurer l'accroissement du potentiel scientifique du site induit par l'IDEX, l'hypothèse est faite que le montant de dépenses de personnels figurant dans la demande de dotation IDEX correspond dans son intégralité à l'embauche de personnels nouveaux et peut être converti, avec un coût moyen de l'emploi chiffré à 60 000 €, en nombre d'emplois. Il conviendrait que soient précisés par les porteurs le nombre et la nature des personnels recrutés, du « post-doc » à la chaire.

Ce potentiel supplémentaire sera rapporté au potentiel de chercheurs du périmètre d'excellence de l'IDEX et constitue l'un des premiers indices d'impact de l'IDEX. En cas d'absence de données sur l'utilisation de la dotation IDEX, on suppose que la répartition de la nature des dépenses est identique pour la dotation et pour la totalité des ressources mobilisées.

7) Justification du coût des projets

Systematiquement, il est analysé si le coût des actions de l'IDEX autres que les Labex, décrits au sein du projet détaillé, est justifié et, notamment, si ce coût fait référence à des éléments sur le nombre de chercheurs ou d'étudiants concernés.

8) Conclusion et questions

Chaque note d'analyse comprend une conclusion sur la qualité des dossiers sur le plan financier et récapitule les questions que pose, du point de vue du référentiel d'analyse de l'IGAENR, la lecture des dossiers.